



# REGLEMENT PARTICULIER

**41<sup>eme</sup>**

**AUTO CROSS DE St LAURENT du CROS  
Et 7<sup>eme</sup> SPRINT-CAR  
LE 11 et 12 Juillet 2015**

Le règlement particulier complète le règlement standard des circuits tout terrain, ainsi que la réglementation générale 2015 FFSA. Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes à la réglementation générale, à la réglementation générale de la discipline.

## ARTICLE 1. ORGANISATION

L'association sportive automobile des Alpes organise le 11 et 12 Juillet 2015 avec le concours du Drac auto cross une épreuve automobile nationale d'auto cross intitulée 41° AUTO CROSS DE ST LAURENT DU CROSS ET 7<sup>eme</sup> SPRINT-CAR

Cette épreuve compte pour le challenge sud est auto cross, enregistré sous le numéro 40C du \_\_\_\_\_ 2015.

Le présent règlement a été enregistré par le comité paca sous le numéro 43 du 15/04/15 et la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation numéro \_\_\_\_\_ date du \_\_\_\_\_

### 1.1. Officiels

Président du collège	Bardin Yannick	Lic 46622
Membre du collège	Blangero Gérard	Lic 55095
Membre du collège	Rech Marc	Lic 3381
Membre du collège	Goudard Alain	Lic 11564
Membre du collège	Hamonic Thierry	Lic 31600
Directeur de course	Colomb Patrick	Lic 12855
Directeur de course adjoint	Hurez Jean-Michel	Lic 51594
Directeur de course adjoint	Sapin Jacques	Lic 5008
Directeur de course adjoint	Bretar Jean Luc	Lic 134776
Relations concurrents	Fayard Roland	Lic 30129
Relations concurrents	Desroches René	Lic 1726
Commissaire technique responsable	Bouverat Bernard	Lic 7392
Commissaire technique	Blanc Philippe	Lic 38131
Commissaire technique	Jaquet Nicolas	Lic
Commissaire technique	Corbet Robert	Lic 6850
Chronométrateur	Gaasch Jocelyn	Lic 215786
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	Eyraud Henri	
Responsable officiels et commissaires	Dusserre Gérard	
Médecin chef	Broche-Tashan Isabelle	
Responsable du service presse	DAUPHINE LIBERE	
Juge de faits	Joly Christian	Lic 11082

L'organisateur technique est : DRAC AUTO CROSS- Refuge du Col de Manse-05260 CHABOTTES

## 1.2. Horaires

Parution du règlement dès l'obtention du visa  
Clôture des engagements le 02 Juillet 2015 à minuit  
Publication de la liste des engagés le 8 Juillet 2015  
Date de l'épreuve et lieu le 11 et 12 Juillet 2015 au circuit du serre des aiguilles à St Laurent du Cros  
Vérification administratives facultatives le 10 Juillet 2015 de 16h à 20h  
Vérification administratives le 11 Juillet de 8h à 10h.  
1° réunion du collège des commissaires sportifs le 11 Juillet 2015 à 9h au circuit  
Aucuns essais libres  
Essais chronométrés le 11 Juillet 2015 a partir de 9h30  
Briefing oral obligatoire le 11 Juillet 2015 à 11h30 sur le circuit  
Horaires de le course le 11 Juillet 2015 de 13h30 à 18h30 et le 12 Juillet 2015 de 8h a 18h00  
Affichage des résultats provisoires 15 minutes après chaque finale  
Interview des pilotes après chaque finale hors de la piste au circuit du serre des aiguilles  
Remise des prix à la fin du meeting devant la buvette au circuit du serre des aiguilles

## 1.3. Vérifications

Règlement standard des circuits tout terrain  
Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 10 Juillet 2015 de 14h à 20h  
puis le samedi 11 juillet 2015 de 8h à 10h.

# ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

## 3.1. Engagements

Les engagements seront reçus à l'adresse suivante :  
DRAC AUTO CROSS chez Mlle Oddou Camille 18 rue Jean Maçé villa Antigua 05000 Gap  
Mail : camille.oddou@hotmail.fr Tél 06 85 60 13 50 Télécopie 04.92.53 85 17  
à partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est  
fixée au 02/07/2015 à minuit  
Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être joints au bulletin  
d'engagement. Ils sont fixés à 95 € avec la publicité facultative de l'organisateur  
Si le nombre des engagés est inférieur à 50 au 08/07/2015 l'organisateur se réserve le droit d'annuler  
son épreuve.  
Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.  
Une liste de suppléants pourra être établie si le nombre des engagés dépasse le nombre maximum  
admis par la réglementation fédérale.  
**Tout pilote qui ne sera pas présent au meeting et qui n'aura pas déclaré son désistement avant  
le 01 Juillet 2015 verra son engagement encaissé.**

## 3.2. Equipages

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord.  
Une voiture ne pourra être pilotée par DEUX pilotes a l'exception de le division sprint girls  
Un pilote pourra s'engager dans deux divisions différentes avec deux voitures différentes.  
Chaque concurrent devra présenter aux vérifications, une licence en cours de validité qui sera au  
moins une licence Nationale pour les pilotes d'auto-cross et une licence Régionale pour les pilotes de  
Sprint car.  
La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.  
Les concurrents titulaires d'un titre de participation sont admis en sprint-car catégorie junior sprint (à  
partir de 12 ans jusqu'à 21 ans au 1<sup>er</sup> Janvier 2015), maxi sprint, super sprint et sprint girls.

## **ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### 4.1. Voitures admises

"Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA".

Maxi Tourisme 30 engagés au maximum

Tourisme Cup 30 engagés au maximum

Super Buggy 30 engagés au maximum

Buggy 1600cc 30 engagés au maximum

Buggy Cup 30 engagés au maximum

Super Sprint 45 engagés au maximum

Sprint Girls 30 engagés au maximum

Maxi Sprint 30 engagés au maximum

Junior Sprint 30 engagés au maximum

(réservé aux pilotes âgés de moins de 21 ans au 1er janvier 2015 et à partir de 12 ans)

### 4.2. Transpondeurs

Chaque voiture devra être équipé d'un transpondeur conforme au règlement de la FFSA et le montage devra être validé par le commissaire technique responsable a chaque épreuve.

### 4.4 Numéros

Chaque pilote doit avoir ses numéros

## **ARTICLE 5. PUBLICITE**

La publicité obligatoire et facultative sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications.

## **ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES**

### 6.1. Parcours

L'épreuve se déroulera sur le circuit du serre des aiguilles Il est long de ...800... m et la largeur est comprise entre 10...m et.15.... m.

Le circuit a été agréé par la F.F.S.A. en date du .sous le numéro

L'accès au circuit se fait par parcours fléché.

### 6.6. Parc Fermé

A l'arrivée des finales, toutes les voitures sont, dès le baisser du drapeau, placées sous le régime du parc fermé. Le directeur de course et / ou le collège des commissaires sportifs pourront placer en parc fermé les voitures de leur choix.

Les voitures restent en régime de parc fermé sous chacune des structures des pilotes, au moins jusqu' à l'affichage du classement officiel.

Tout pilote ne respectant pas cette règle sera exclu du classement, les autres pilotes classés derrière lui remontant d'une place.

### 6.7. Tableau d'affichage

Le tableau d'affichage sera situé au milieu du parc pilotes. Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés.

Conformément à l'article 6.7 du règlement standard des circuits tout terrain

- Chaque concurrent devra avoir deux extincteurs de 6 kg minimum dans sa structure.

- Une bâche de sol d'au moins 5mx4m devra être mise en dessous des véhicules. Des contrôles seront effectués durant le meeting

### 6.8. Permanence

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par les chargés des relations avec les concurrents à la pré-grille

Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant l'épreuve aux numéros de téléphone suivants : 06 76 21 46 14 ou bien au 06 76 71 65 41

## **ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.1. Essais**

Une séance d'essais chronométrés le Samedi 11 Juillet 2015 sur 4 tours

### 7.2. Briefing

Le directeur de Course, devra organiser un briefing oral.

Un briefing écrit devra être également distribué aux pilotes lors des vérifications administratives.

### 7.3. Course

Manches A et B le samedi 11 juillet sur 5 tours

Manches C le dimanche 12 juillet 2015 sur 5 tours

Demi-finales le dimanche 12 juillet 2015 sur 6 tours

Finales le dimanche 12 Juillet 2015 sur 7 tours

Les départs seront donnés au feu.

La pôle position est fixée à droite

## **ARTICLE 8.PENALITES**

Voir réglementation générale des circuits tout terrain

## **ARTICLE 9. CLASSEMENTS**

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes après la fin des finales. Il sera définitif 30 minutes après l'heure d'affichage.

## **ARTICLE 10. PRIX**

### 10.2 Coupes

Tourisme Cup : du 1er au 5ème

Maxi Tourisme : du 1er au 5ème

Buggy Cup : du 1er au 5<sup>ème</sup>

Buggy 1600cc : du 1<sup>er</sup> au 5ème

Super Buggy : du 1er au 5ème

Super Sprint : du 1er au 5ème

Maxi Sprint : du 1er au 5ème

Junior Sprint : du 1er au 5ème

Sprint Girls : de la 1er à la 5<sup>ème</sup>

### 10.4 Remise des prix

La remise des prix aura lieu à la fin du meeting devant la buvette hors du circuit  
Récompense pour les commissaires – produit du terroir à chacun